
Adresse de la société populaire de Préchac (Gironde) qui invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Préchac (Gironde) qui invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 52;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13448_t1_0052_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

membres qui les composent rendent presque nul l'établissement de ces Comités.

Insertion au bulletin, et renvoi au Comité de sûreté générale (1).

16

La Société populaire de Préchac, département de la Gironde, rend grâces à la Convention nationale d'avoir encore une fois sauvé la patrie en déjouant l'infâme conspiration, et en livrant au glaive de la loi les monstres qui l'avoient ourdie pour assassiner la liberté, et le bon peuple français, qui ne peut plus désormais vivre sans elle. Elle invite la Convention à rester à son poste, et lui annonce qu'elle a envoyé au district, pour les défenseurs de la patrie, 282 chemises, 15 paires de bas, 24 aunes de toile et 30 draps de lit, auquel envoi elle a joint 34 marcs 7 onces et demie d'argenterie provenant de l'église de cette commune.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Préchac, s.d.] (3).

« Citoyens représentants,

La Société populaire de Préchac, émerveillée de vos travaux et de l'énergie de la Montagne n'a pas chersé à se défendre au sentiment qu'on éprouve toujours à l'aspect des grandes actions. Elle s'y est livrée au contraire toute entière; elle a vu dans ses représentants des hommes libres se dévouer pour le bonheur de leurs concitoyens. Elle n'a pas eu besoin de se consulter pour admirer vos sublimes efforts; ils étaient trop évidents pour ne pas fixer son attention, mais elle a saisi avec empressement pour vous adresser ses félicitations et vous engager à rester à votre poste jusqu'à la paix.

L'occasion où elle avait à vous annoncer un don de 282 chemises, 15 paires de bas, 24 aunes de toile, 30 draps de lit, 34 marcs 7 onces 1/2 d'argenterie d'églises, le tout envoyé au district; les femmes et les enfants défilent le vieux linge et bientôt l'hôpital de Rochefort recevra du secours. Continuez donc, citoyens représentant, à vous immortaliser et ne cédez la place à la législature que lorsque vous aurez établi la République une et indivisible sur des bases inébranlables et détruit tous les traites, amis d'Hébert, de Danton, etc., qui par leurs conjurations tendraient à la dissoudre; cette invitation est dictée par la sincérité, les termes qui l'expriment, citoyens représentants, vous annoncent assez que ce sont des campagnards qui parlent et qui ayant toujours vécu dans la simplicité de la nature, ne peuvent connaître que le langage de la vérité. S. et F. ».

Les enfants de la Montagne :

AUDINET, LAFORGUE fils, CAUBIF.

P.S. — Dans le don patriotique sont comprises les 212 chemises et 11 paires de bas annoncées par l'agent national du district.

(1) P.V., XXXVIII, 139. B⁴ⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t); Mon., XX, 590; J. Sablier, n° 1344.

(2) P.V., XXXVIII, 139. B⁴ⁿ, 9 prair. (suppl^t) e) 10 prair. (1^{er} suppl^t).

(3) C 304, pl. 1134, p. 23.

17

La Société populaire d'Hyères, département du Var, écrit à la Convention nationale qu'elle s'est toujours distinguée par son patriotisme avant le 31 mai, que si depuis cette époque elle a semblé un moment se démentir et dévier de la conduite révolutionnaire qu'elle avoit constamment tenue, ce n'a été que par l'impuissance de résister et de vaincre la tyrannie et l'oppression de ces êtres immoraux et corrompus, qui, coalisés avec les infâmes toulonnais, et, ajoutant l'hypocrisie à la mauvaise foi, étoient parvenus à s'emparer de toutes les places, à concentrer toute l'autorité dans leurs mains, et à faire par la force et la terreur ce qu'ils ne pouvoient obtenir par la raison et la justice.

Ils prient la Convention de jeter un coup d'œil sur ce que cette commune a fait pour la chose publique depuis l'heureuse époque de la chute de leurs oppresseurs, et de lui rendre son affection.

Les membres de cette Société donnent les détails de la cérémonie célébrée dans cette commune en l'honneur de l'immortel représentant Beauvais, et terminent par dire : Législateurs, comptez sur le courage des républicains d'Hyères; ils ont juré de vous être inviolablement attachés, de vivre libres ou de mourir; ils tiendront leur serment.

Insertion au bulletin, renvoi au Comité de salut public (1).

18

La Société populaire d'Amboise (2) écrit à la Convention nationale que les représentants du peuple Francastel, Hentz et Ichon se sont entourés du peuple, qui s'est montré juste dès qu'il a pu s'expliquer librement; qu'il a su distinguer les patriotes de 1789 de ceux qui, depuis quelques mois, affichent les faux dehors d'un patriotisme exalté; qu'il a témoigné son indignation contre les autorités qui l'avoient opprimé, et choisi des fonctionnaires publics de sa confiance.

Cette Société ajoute qu'elle est composée presque entièrement de pères de famille vertueux, et vivant de leur travail.

Elle termine par jurer à la Montagne un attachement inviolable, et à tous les amis de la révolution une fraternité indissoluble.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

19

La Société populaire d'Héraclée, ci-devant St-Gilles, département du Gard, exprime à la Convention nationale sa gratitude sur ce qu'elle lui a envoyé le représentant du peuple Borie, dont les vertus et l'énergie révolutionnaire, dit-

(1) P.V., XXXVIII, 139. B⁴ⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t); Mon., XX, 590.

(2) Indre-et-Loire.

(3) P.V., XXXVIII, 140. B⁴ⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t); Mon., XX, 590.